

## La Délégation de service public des transports en commun de l'île de Tahiti

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'exploitation du transport en commun de Tahiti a été confiée à un délégataire unique, la SAS Réseau de transport en commun de Tahiti (RTCT) qui prend la suite de 3 sociétés de transport : Réseau de transport urbains (RTU), Nouveaux transporteurs de la côte Est (NTCE) et Transports collectifs de la côte Ouest (TCCO).

### Mise en place de la nouvelle délégation de service public de transport collectif

La convention de transport collectif terrestre régulier et scolaire en vigueur sur l'île de Tahiti n° 7142/MET du 22 octobre 2018 a été conclue en janvier 2019 pour 15 années.

La consistance du service est constituée de 21 lignes régulières et 173 lignes scolaires en 2022.

En 2022, le kilométrage total des lignes régulières s'élevait à 4 229 782 km parcourus. Les recettes commerciales se chiffraient à 338 905 381 Fcfp et affichaient une hausse de près de 16.6% par rapport aux recettes générées en 2021.<sup>1</sup>

### Versement d'une contribution financière forfaitaire

Depuis la mise en place de cette délégation de service public (DSP), une Contribution financière forfaitaire (CFF) est versée en contrepartie des sujétions de service public imposées. Son montant au titre de l'année 2022 s'élève à 1 137 390 964 XPF, liquidé en 4 versements trimestriels réalisés en moyenne sous 20 jours ouvrés avec une optimisation des démarches inter-service et de la Paierie.

### Suivi du réseau des transports en commun de l'île de Tahiti

- **Effectifs des contrôles et enquêtes effectués au cours de l'année 2022**

|                       |   | Effectifs des contrôles et enquêtes*<br><i>*Basés sur le nombre de jours annuels dédiés à l'enquête et/ou au contrôle afférent</i> |
|-----------------------|---|--|
| 1                     | Recensement BIV   | 39   |
| 2                     | Recensement Atribus   | 44   |
| 3                     | Enquêtes embarquées sup.                                    | 43   |
| 4                     | Pointage fréquentation gares routières et principaux arrêts | 64   |
| 5                     | Enquêtes embarquées basiques                                | 0  |
| 6                     | Rapport de surcharge  | 7  |
| 7                     | Contrôle propreté   | 4  |
| 8                     | Constats  | 20   |
| 9                     | Autres enquêtes   | 0  |
| <b>EFFECTIF TOTAL</b> |   | <b>221</b>   |

- **Procès-verbaux relatifs aux infractions des transports en commun.**

| Nombre de PV | Type d'infraction |
|--------------|-------------------|
| 6            | Surcharge des bus |

- **Contrôle propreté et pénalités sur les 51 véhicules contrôlés en 2022.**

L'évaluation de la propreté des véhicules, prévue de manière trimestrielle sur au moins 50 véhicules par convention et suspendue au mois de juillet 2021 compte tenu de divergences méthodologiques, a repris en octobre 2022 avec une méthode d'évaluation renouvelée.

<sup>1</sup> Données extraites des tableaux de bord de 2021 et 2022.

Sur les 51 véhicules contrôlés en octobre 2022, 8 d'entre eux ont fait l'objet de pénalités contractuelles.

|                 | Entre 90 et 100 points | Entre 75 et 89 pts | Entre 60 et 74 pts | Inférieur à 59 pts |
|-----------------|------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Pénalités       | 0                      | 5                  | 10                 | 15                 |
| Nb de véhicules | 43                     | 7                  | 0                  | 1                  |

- **Autres éléments**

- 12 tableaux de bord ont été fournis par le Délégué puis analysés par le BTC.
- 12 réunions de suivi périodique ont été organisées entre le Délégué et l'Autorité organisatrice.

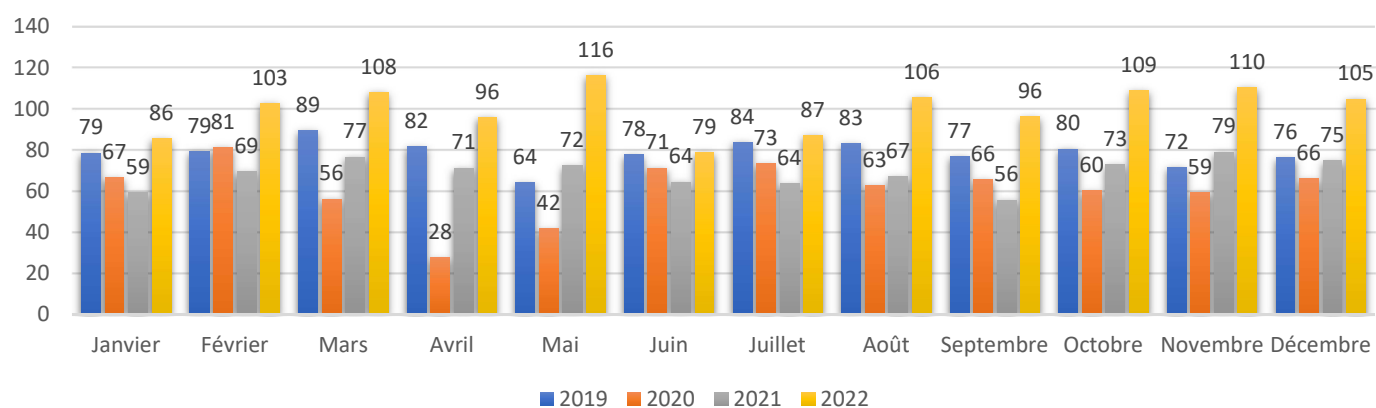
Santé du réseau et satisfaction des usagers

- **Hausse significative des ratios recettes/kilomètres des lignes régulières.**

L'année 2022 s'est traduite par une hausse significative des ratios recettes/kilomètres des lignes régulières comparativement aux années précédentes.

- 

### Evolution mensuelle des ratios recettes / KM de 2019 à 2022 des lignes régulières



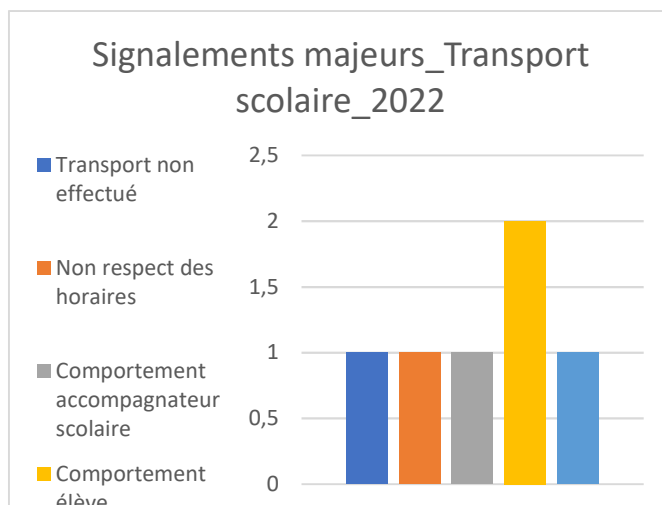
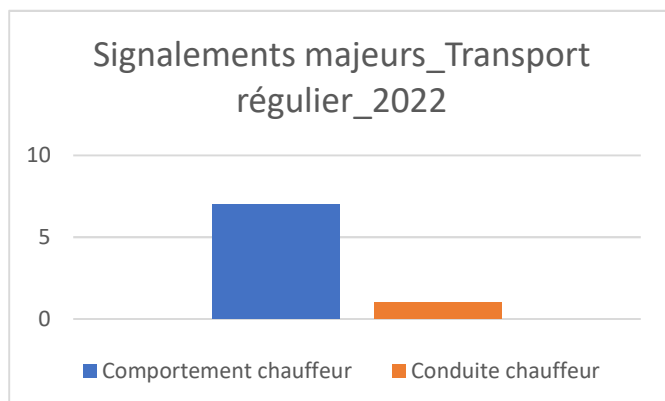
- **Signalements recensés par le Délégué**

Le renouvellement du parc de véhicules s'est accompagné d'une innovation en termes de signalement. Chaque véhicule est désormais pourvu d'un numéro d'identification et du numéro de téléphone de la centrale d'appel de Tere Tahiti permettant de simplifier les procédures de signalements. En 2021, 156 signalements ont été enregistrés contre 216 en 2020<sup>2</sup>.

- **Signalements majeurs réceptionnés par le Bureau des transports en commun**

<sup>2</sup> Données issues des rapports annuels de 2020 et 2021 du Délégué.

20 signalements majeurs ont été réceptionnés par le Bureau des transports en commun. Les données présentées ci-dessous ne sont pas exhaustives et ne concernent que les signalements majeurs abordés lors des réunions périodiques.



- **Satisfaction usagère**

Depuis le lancement du réseau, deux études de satisfaction ont été réalisées respectivement en 2019 et 2021 par la SARL Alvea consulting. Entre 2019 et 2021, on note une évolution positive de la satisfaction usagère.

|                             | 2019   | 2021   |
|-----------------------------|--------|--------|
| Ligne 2 « Arue Outumaoro »  | 8.0/10 | 8.5/10 |
| Ligne 20 « Papara Papeete » | 6.5/10 | 8.4/10 |
| Ligne 10 « Papeete Puurai » | 6.6/10 | 7.9/10 |

#### Evènements majeurs

- JANV 2022 : Perturbation majeure du réseau. Rupture du pont de Teruvea à Pueu.
- FEV 2022 et AVR 2022 : deux accidents mineurs reportés dans le cadre de la desserte scolaire dont une collision solo et une collision simple.
- OCT 2022 : Comité technique interministériel sur le choix d'un scénario tarifaire (lignes régulières).
- OCT 2022 : Commission de DSP.
- DEC 2022 : Publication de la convention cadre de délégation de service public pour l'exploitation du réseau des transports en commun terrestres réguliers et scolaires sur l'île de Tahiti au journal officiel de la Polynésie française (JOPF).

#### Infrastructures et mobiliers urbains

- **Enquêtes, méthodologies et matériels de terrain en 2022**

- -Renouvellement et création de méthodologies de référencement des infrastructures. Mise en place d'un livret méthodologique à destination des contrôleurs routiers.
- -Acquisition de deux tracker GPS pour le géoréférencement des infrastructures et des trajets.

- **Etat des lieux des infrastructures et mobiliers urbains sur l'année 2022**

Effectif des bornes d'information voyageurs en 2022 (Enquête mars/avril 2022).

|  | Effectifs |
|--|-----------|
| BIV en bon ou moyen état (RAS)   | 520       |
| -dont BIV nécessitant des travaux d'élagage                                  | 14        |
| BIV inexistantes et à implanter  | 91        |
| BIV à remplacer  | 11        |
| BIV nécessitant des travaux d'entretien : nettoyage et/ou remise en peinture | 16        |
| Poteau à remplacer ou stabiliser   | 6         |
| Effectif total des BIV   | 644       |

Effectif total et état des abris voyageurs (Enquête juin/juillet 2022).

| Etat de Atribus | Bon voire très bon état              | Moyen état                      | Mauvais état  | Très mauvais état   | Effectif total |
|-----------------|--------------------------------------|---------------------------------|---|---|----------------|
| Descriptifs     | Aucun entretien et travaux à prévoir | Entretien et maintenance minime | Remise à neuf partielle. Taux de dégradation égal ou sup. à 50% | Remise à neuf totale : Taux de dégradation égal ou supérieur à 75%. |                |
| Effectifs       | 66                                   | 89                              | 29  | 4   | 188            |

#### Projets et études

- **Maturation de l'étude de tarification initiée en 2020.**

- OCT 2022 : adoption du scénario tarifaire n°2 : Tarification plate sur toute l'île (type urbaine) lors du comité technique interministériel.
- DEC 2022 : Restitution de la V1 de la phase 3 portant sur l'identification de sources de financement.

- **Projet de mise en place d'un nouvel avenant : clarification des dispositions relatives à la convention cadre de la délégation de service public des transports terrestres réguliers et scolaires sur l'île de Tahiti.**

- Incomplétude du contrat soulignée par le secrétariat général du gouvernement à l'issue de divergences entre la DGEE et le Délégué.
- Organisation de cinq réunions de travail avec la DGEE et le Délégué qui devraient être poursuivies en 2023.
- Objectifs de l'avenant : anticiper les contingences financières, politiques mais également sociales à venir et apporter des éléments de clarification sur les dispositions réglementaires.